



LISBONNE



CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE CLRT VOYAGES

Parc Eurekalp - Zone d'activités Tire-Poix - 38660 ST VINCENT DE MERCUZE

Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : contact@carpediem-voyages.com

Site web : www.carpediem-voyages.com

VOTRE PROGRAMME

Point de départ des navires des « grandes découvertes », Lisbonne est résolument tournée vers l'océan. C'est une ville à part, aux couleurs chaleureuses et or, qui offre une douceur de vivre et un décor de carte postale incomparables. Découvrir cette ville chargée d'histoire, dynamique, animée et accueillante est une plongée dans l'histoire : du château de São Jorge au monastère des Jerónimos, en passant par l'église baroque de São Roque ou encore le quartier du Barrio Alto. Installée sur les rives du Tage pour ses reflets dorés, la capitale du Portugal est une ville cosmopolite et bouillonnante d'énergie, qui cultive autant sa modernité que le charme qu'elle a hérité du passé. Lisbonne ne se raconte pas, elle se vit... Soyez les bienvenus !

Vos horaires de vols avec TAP Portugal

Samedi 18 Octobre 2025 : Paris Orly / Lisbonne – 10h20 / 12h00

Mardi 21 Octobre 2025 : Lisbonne / Paris Orly – 16h50 / 20h15

Horaires indicatifs - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

1^{er} jour PARIS ORLY / Envol vers LISBONNE

Prise en charge des participants à l'aéroport de **PARIS ORLY**. A votre arrivée, accueil et assistance aux formalités d'enregistrement, puis envol à destination de **LISBONNE** sur **vol direct Tap Portugal**.

☉ Prestations à bord (payantes).

A votre arrivée, récupération des bagages et formalités de douanes. **Accueil par votre guide francophone et transfert vers votre hôtel en centre-ville.**

Sur le trajet vous effectuerez un **tour panoramique de Lisbonne** (durée environ 2h), où vous **découvrirez les points les plus emblématiques de la capitale**, en commençant par la Place du Commerce, la fameuse avenue de la Liberté et Place Marquês de Pombal.



Vous rejoindrez le Rossio : centre névralgique de la cité avec ses terrasses et commerces au décor datant de 1900. Vous découvrirez le quartier de Belém, dont les nombreux et prestigieux monuments rappellent le siècle des grandes découvertes maritimes : le Monument des Découvertes, l'élégante Tour de Belém...

Arrivée à votre hôtel et installation dans vos chambres (généralement disponibles à partir de 14h).

Fin de journée libre.

☉ Repas libres. Nuit à l'hôtel.

2^{ème} et 3^{ème} jour DECOUVERTE LIBRE DE LISBONNE

☉ Petits déjeuners.

Partez à la découverte de LISBONNE à votre rythme et selon vos envies !

De la très récente tour Vasco de Gama à la célèbre tour de Belém, Lisbonne transcende les âges avec une harmonie particulière. Surnommée la ville aux 7 collines, Lisbonne se découvre à travers ses différents quartiers, parfois voisins, parfois plus éloignés : l'occasion parfaite pour grimper à bord d'un tramway lisboète, dont les plus anciens sont devenus de véritables institutions.

☉ Repas libres. Nuits à l'hôtel.



4^{ème} jour LISBONNE / Envol pour PARIS ORLY

☉ Petit déjeuner.

Profitez de vos derniers instants pour arpenter les artères pleines de charme, composant la ville de Lisbonne... ☉ Déjeuner libre.

En fin d'après-midi, transfert en autocar vers l'aéroport de **LISBONNE**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **PARIS ORLY** sur **vol direct Tap Portugal**.

☉ Prestations à bord (payantes).

A votre arrivée à **PARIS** récupération des bagages. Fin de nos prestations.

N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités locales.

■ ■ ■ Nos engagements pour un Tourisme plus Responsable

Nous sommes adhérents à l'association ATR depuis 2018. Le label rassemble les professionnels du voyage engagés dans un tourisme à visage humain. Voyageurs, pour passer de bonnes vacances, passez à l'action, en choisissant des voyages respectueux de la planète et de ses habitants. Agissons ensemble pour un tourisme responsable : <https://www.tourisme-responsable.org/voyager-responsable/charte-ethique-voyageur/>



Nous nous engageons également au côté de l'association « [Je pars, tu pars, il part](#) » qui a pour objectif de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs aux français qui en sont privé. En tant qu'acteurs du tourisme depuis de nombreuses années, il nous semble qu'il est du ressort de notre industrie d'organiser une chaîne de solidarité bénéficiant aux enfants et familles ne pouvant s'offrir des vacances méritées. Nous faisons contribuer nos voyageurs à hauteur de 5 € / personne pour permettre aux plus démunis de s'évader en



"Ensemble,
contribuons
aux **Vacances**
pour tous !"

famille le temps d'une semaine à la mer, à la campagne ou à la montagne sur le territoire français. **Grâce à vous nous contribuerons ensemble à leur faire de vivre de bons moments en famille** loin de leurs préoccupations du quotidien.

■ ■ ■ Exemple d'hôtel utilisé (ou similaire)

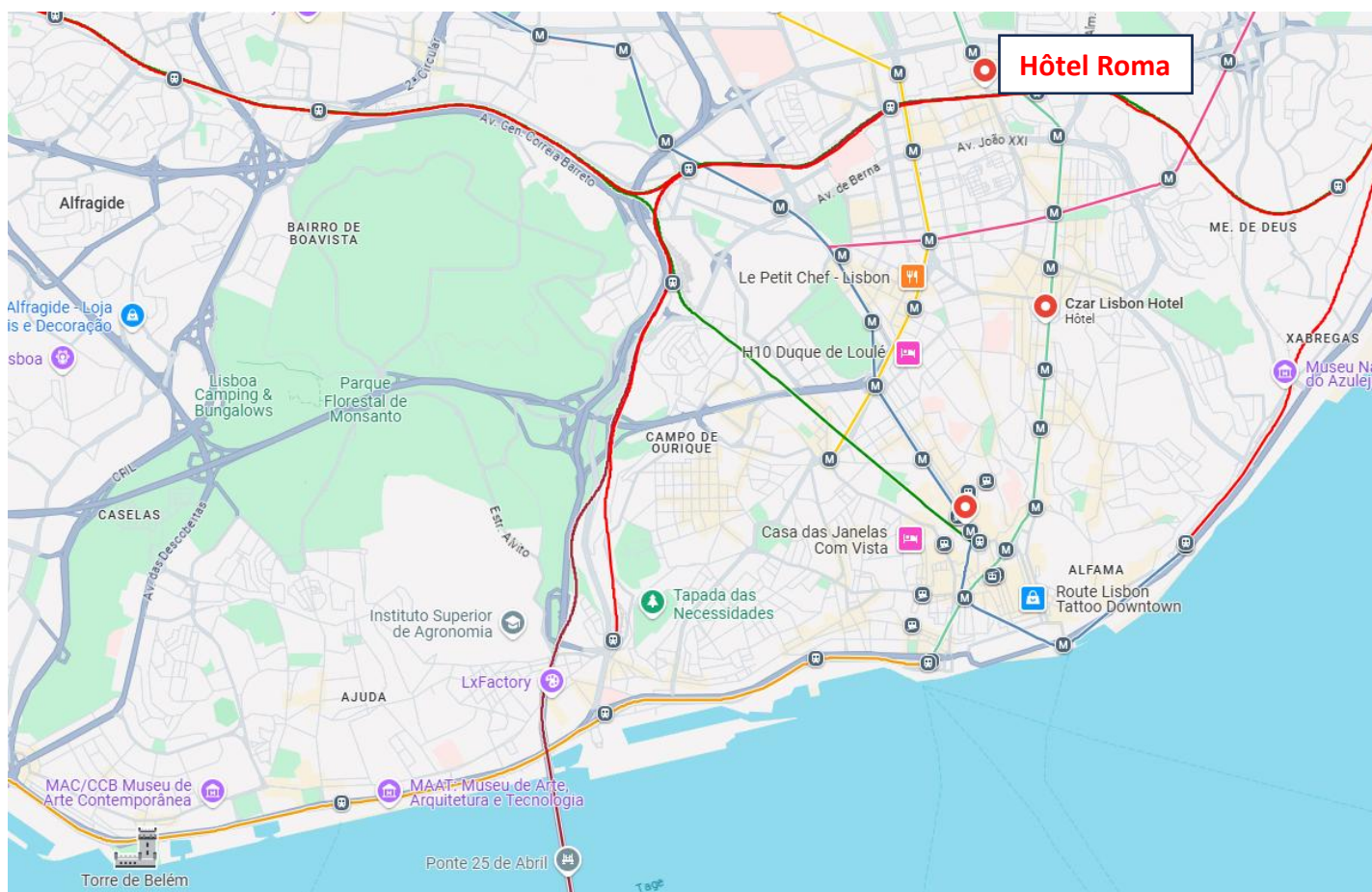
Hôtel ROMA 3*sup ou similaire**

LISBONNE



Situé à Lisbonne dans le quartier chic de l'Alvalade près de nombreux théâtres et restaurants, l'hôtel Roma dispose de chambres spacieuses avec connexion Wi-Fi gratuite. **Occupation maximum par chambre : 4 personnes.** Il dispose d'un solarium et son restaurant sert des plats internationaux. Toutes les chambres sont équipées de la télévision par satellite, d'un bureau et d'une salle de bains privative avec baignoire. L'hôtel est situé à seulement 4 minutes de

marche de la station de métro Roma.



Prix par personne en chambre double : 499 €
4 jours / 3 nuits - Du 18 au 21 Octobre 2025

■ ■ ■ Ce prix comprend

- Les vols directs Tap Portugal : Paris Orly / Lisbonne aller/retour incluant 1 bagage en soute de 23kg
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport
- 3 nuits en hôtel 3***sup (NL), en chambre double avec bain ou douche
- Les petits-déjeuners à l'hôtel
- Les services d'un guide local francophone pour le tour panoramique et lors des transferts
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 56 € (à ce jour sous réserve de hausse)
- La taxe de séjour : 4€/pers/nuite applicable depuis le 1^{er} septembre 2024 (sous réserve de hausse)
- Assurance Assistance / Rapatriement offerte
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Carnet de voyage électronique
- Assistance à l'embarquement et assistance de nos représentants locaux
- Une participation de 5 €/personne pour la fondation « Je pars, tu pars, il part »

■ ■ ■ Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, boissons et repas, pourboires aux guides et chauffeurs, etc....
- Assurance Annulation / Interruption de séjour : + 16 €
- Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : + 140 €
- Les réductions chambres multiples :
 - Réduction 1^{er} et/ou 2^{ème} enfant -12 ans, logé avec 2 adultes : -125 €
 - Réduction 3^{ème} et 4^{ème} adulte (ou ado), logé avec 2 adultes : - 75 €

Ce devis a été établi le 24/06/2025 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations.

■ ■ ■ Formalités administratives, sanitaires, informations Coronavirus

Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité**

Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Information importante : la Carte Nationale d'Identité à validité prorogée par les mairies (5 ans) n'est pas toujours acceptée dans de nombreux pays y compris certains pays de la zone Europe. Pour toute information, et afin d'éviter tout problème, veuillez consulter les formalités sur le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>.

Mineurs : L'autorisation de sortie du territoire a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent concerné. Si l'enfant voyage avec un seul de ces deux parents, certains pays réclament la preuve que l'autre parent autorise le voyage. Il convient donc de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :

Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Information Infection pulmonaire - Coronavirus Covid-19 :

Certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. La réalisation de ces formalités et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et CARPE DIEM décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Il convient de suivre l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des autorités locales. Plus d'informations et recommandations sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ainsi que sur la plateforme <https://reopen.europa.eu/fr> de la Commission européenne.

Une mise à jour des obligations vous sera communiquée sur votre convocation environ 30 jours avant le départ.

Les conditions évoluant de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites mentionnés ci-dessus.

■ ■ ■ Modalités de paiement

- Acompte de 50 % à verser à la réservation
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entrainera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.

■ ■ ■ Assurances (contrats consultables sur www.carpediem-voyages.com)

- Assurance Assistance / Rapatriement : [contrat Valeurs Assurances / Solucia](#)
- Assurance optionnelle complémentaire (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) : [contrat Valeurs Assurances / Solucia N° ORD120594Q5C5 : Annulation / Interruption de séjour](#)

Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

■ ■ ■ Frais d'annulation du fait du client – Modification de nom/prénom

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

Frais d'annulation du fait d'un voyageur :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :

- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 80 €
- Annulation intervenant entre 90 et 61 jours avant le départ : 20 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 60 et 36 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 35 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 7 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation. Le montant des assurances souscrites (annulation, etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Changement de nom/prénom :

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 61 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 60 et 36 jours du départ : 50 € de frais de modification.
- A partir de 35 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la

réserve. Une nouvelle réserve serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réserve. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage au plus tard 21 jours avant le départ si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de 40 participants. Dans ce cas, le voyageur serait remboursé intégralement des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

■ ■ ■ **Révision du prix**

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

■ ■ ■ **Personnes à mobilité réduite**

De manière générale, ce voyage **est adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de vous adresser à nous.

■ ■ ■ **Vos données**

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eureka Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à contact@carpediem-voyages.com

Assurance Voyage

SOLUCIA
SERVICE & PROTECTION JURIDIQUES

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Solucia Protection Juridique, entreprise d'assurance de droit français régie par le Code des Assurances, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 9 600 000 euros, immatriculée au RCS de PARIS 481 997 708, dont le siège social est situé 111 avenue de France – CS 51519 – 75634 Paris cedex 13 (France) et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

PRODUIT : TRAVEL SOLUTION

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

Une information précontractuelle et contractuelle complète sur ce produit est fournie dans les documents relatifs au contrat d'assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance permet la prise en charge de frais restés à la charge de l'assuré lorsqu'un événement garanti survient avant ou pendant son séjour/voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

VOS GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES :

- ✓ Frais d'annulation pour motifs listés :
Prise en charge des frais d'annulation jusqu'à 20 000 € par personne et 70 000 € maximum par événement.

VOS GARANTIES NON SYSTEMATIQUEMENT PREVUES :

- Frais d'interruption de séjour :
Remboursement des frais de séjour au prorata temporis des nuitées et prestations terrestres (hors transport) non consommés, en cas de retour prématuré. Pris en charge dans la limite de 20 000 € par personne et avec un maximum de 70 000 € par événement.
- Extension COVID :
Prise en charge en cas d'annulation ou interruption de votre séjour des frais dans la limite des plafonds mentionnés ci-dessus en cas d'annulation ou en cas d'interruption de séjour.

- ✓ Les garanties précédées d'une coche verte sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'annulation pour convenance personnelle
- ✗ L'absence d'aléa
- ✗ Le défaut ou l'excès d'enneigement
- ✗ Les événements survenus avant la souscription du contrat d'assurance
- ✗ Les événements non prévus aux conditions générales
- ✗ Les voyages/séjours de plus de 90 jours consécutifs



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions de votre contrat sont :

- ! Les conséquences et/ou événements résultant de la grève, d'un attentat ou d'un acte de terrorisme sauf stipulation contraire aux conditions générales.
- ! La faute intentionnelle de l'assuré.
- ! Les maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement ou d'une hospitalisation entre la réservation du voyage et la souscription du contrat.
- ! Les complications de grossesse au-delà de la 28ème semaine
- ! La défaillance de toute nature, y compris financière, du transporteur rendant impossible l'exécution de ses obligations contractuelles.
- ! De la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au séjour, tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, carnet de vaccination sauf en cas de vol, dans les 48 heures précédant le départ, du passeport ou carte d'identité.

Principale restriction :

- ! Dans le cadre de la garantie « annulation pour motifs listés », nous ne prenons pas en charge les frais de dossiers inférieurs à 50€.
- ! Dans le cadre de la garantie interruption de séjour, une franchise de 100 € par assuré est appliquée.

! Dans le cadre de la garantie extension Covid, une franchise de 30 euros par assuré est appliquée



Où suis-je couvert ?

- ✓ L'Adhérent doit avoir souscrit le contrat dans une Agence ou Organisme de voyage en France métropolitaine, Corse ou dans les DROM.
- ✓ La garantie annulation pour périls dénommés : lieu de Domicile de l'Assuré.
- ✓ Les autres garanties : dans le pays de destination choisis par l'Adhérent, y compris la France et indiqué(s) au bulletin d'inscription au voyage l'Organisateur/Agence de voyage



Quelles sont mes obligations ?

■ A la souscription du contrat

Répondre exactement aux questions posées lors de la souscription, **sous peine de nullité du contrat dans l'hypothèse où l'omission ou l'inexactitude qui induit en erreur l'Assureur sur les éléments d'appréciation du risque se révèle être intentionnelle** ;

Déclarer précisément l'identité de chaque Assuré bénéficiaire

Régler la prime d'assurance indiquée au contrat, **sous peine de voir le contrat résilié**

■ En cours de contrat

Déclarer toutes circonstances nouvelles ou les modifications de circonstance qui sont de nature à entraîner une aggravation sensible et durable du risque de survenance de l'événement assuré ;

■ En cas de sinistre

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis, et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre,

Informez des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou en partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que l'assuré reçoit suite à sinistre,

En cas de vol, déposer plainte auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les primes d'assurance sont payables auprès de l'assureur ou de son représentant concomitamment à la souscription. Le paiement s'effectue par carte bancaire et est réglé en une fois.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation », prend effet le jour de la souscription du contrat.

La garantie « Interruption de séjour » prend effet, le jour du départ du lieu de séjour

L'extension covid prend effet le jour de la souscription du contrat

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage

La garantie « Interruption de séjour » expire le dernier jour du voyage

L'extension covid expire le dernier jour du voyage



Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat à durée déterminée, celui-ci prend fin au plus tard à la date de fin de séjour indiquée sur vos conditions particulières ou bulletin d'adhésion.

Le contrat cessera automatiquement sans possibilité de renouvellement.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.

Date :

Signature :